

21-APR-2010

2009-2709

ORLEANS ALGICIDE LIQUIDE 5%

Détruits les algues dans l'eau des piscines
DOMESTIQUE

NO.D'HOM.17590 LOI SUR LES P.A.

GARANTIE: CHLORURE DE N-ALKYL (40% C12, 50% C14, 10% C16) DIMÉTHYL
BENZYL AMMONIUM..... 5%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
CONTENU NET 4 LITRES

HALL-CHEM MFG INC.

1270 rue Nobel, Boucherville, QC, J4B 5H1, 450-645-0296

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux s'il est ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Porter des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce concentré.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique

ÉLIMINATION:

Rincer soigneusement le contenant vide avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé).

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale est de 400 ml d'Orleans Algicide Liquide 5% par 10 000 litres d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 200ml d'Orleans Algicide Liquide 5% par 10 000 litres d'eau de piscine.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux renfermant des algues visibles lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 1000ml (1L) d'Orleans Algicide Liquide 5% par 10 000 litres d'eau de piscine.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))